

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier relatif à la restructuration et la reprise d'un collecteur T 180 sous la voie ferrée, square du 11 Novembre à Saint Fons.

Le montant global de l'opération s'élève à 850 000 F HT :

| | |
|---------------------|--------------------|
| - montant total HT | 850 000 F |
| - TVA 20,60 % | 175 100 F |
| - montant total TTC | <u>1 025 100 F</u> |

Cette opération comprendrait la restructuration d'un dessableur existant pour le rendre plus fonctionnel. Les travaux consistent à reprendre le radier, à supprimer les compartiments de l'ouvrage et à modifier l'arrivée du collecteur T 180 dans le dessableur. Ils faciliteraient l'entretien de l'ouvrage et permettrait donc d'en réduire le coût d'exploitation.

Les eaux pluviales représentent environ 70 % du volume transitant dans le dessableur.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 13 janvier 1997 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau.

4° - La dépense de 850 000 F HT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - budget primitif - exercice 1999 - compte 238 510 - fonction 2222 - opération 0122 002 735.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,